

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 février 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Bernard BERTHELIER, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Mireille LABORIE), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Christian POULHES), David LOPEZ (représenté par Elisa BASTIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_005 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CABA, LE DÉPARTEMENT DU CANTAL ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL PORTANT SUR LA DÉMARCHE CONSOCANTAL

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a lancé le « Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Bassin d'Aurillac » en avril 2022, avec le recrutement d'une chargée de projet missionnée sur l'accompagnement de la définition de ce programme.

Cette démarche répond à la fois au cadre national posé pour les projets alimentaires, tel que défini aux articles L.1 et L.111-2-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime et au Projet de Territoire 2021-2026 porté par la Communauté d'Agglomération, dont elle constitue l'une des actions phare de l'axe « Développement économique ».

En cohérence avec les exigences nationales et le périmètre local, cette démarche vise à renforcer le lien entre agriculture et alimentation sur le territoire, en développant la demande et l'offre en produits locaux de qualité. Ses principales étapes répondent aux exigences classiques d'élaboration d'un projet territorial et prévoient un état des lieux du système alimentaire local (décembre 2022), l'identification des premiers enjeux (juillet 2023), un diagnostic approfondi et des objectifs opérationnels (prévus pour novembre 2024) et un plan d'actions (mars 2025).

Elle repose sur une approche partenariale forte avec l'ensemble des acteurs concernés par l'alimentation et l'agriculture sur le territoire.

Cette ambition partenariale se traduit par :

- des modalités de concertation approfondie sur les différentes phases du projet pour capitaliser sur les expertises des différents partenaires et faciliter l'articulation du projet alimentaire du territoire avec des actions déjà mises en place sur le territoire : enquête consommateurs en ligne, rencontres de concertation, groupes de travail thématiques et rencontres plénières ;
- la mise en place d'un comité de pilotage élargi aux principaux acteurs du système alimentaire local, chargé de consolider les décisions et validations qui sont soumises aux instances délibérantes de la CABA.

Pour faciliter la mobilisation des acteurs et marquer l'objectif opérationnel de la démarche, le pilotage du projet intègre également, en parallèle de la définition stratégique, le principe d'actions pilotes expérimentales.

Une première phase d'expérimentation a été lancée en 2023, dans le domaine de la restauration collective. 10 établissements (cantines et crèches) ont été accompagnés dans leur approvisionnement en produits locaux et de qualité et dans les pratiques en cuisine pour le travail de produits bruts, frais, de saison avec des menus équilibrés et adaptés aux besoins des enfants, en accord avec les recommandations nationales.

L'ambition et la méthode retenues sur le territoire du Bassin d'Aurillac ont été validés par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, en février 2023. Le PAT du Bassin d'Aurillac bénéficie ainsi, depuis cette date, de la labellisation de niveau 1 valant pour les projets alimentaires de territoire émergents.

En cohérence avec la volonté de fédérer les acteurs et les initiatives, la Chambre d'Agriculture du Cantal a été identifiée comme un partenaire essentiel du PAT du Bassin d'Aurillac et la démarche ConsoCantal qu'elle porte conjointement avec le Département du Cantal pour développer l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective, comme un levier opportun pour faciliter plus globalement la convergence entre production et consommation locales et de qualité.

Ainsi, et au-delà de l'association étroite de la Chambre d'Agriculture du Cantal et du Département du Cantal à la définition du PAT, en tant que membres du Comité de Pilotage du PAT depuis sa création et acteurs associés aux différents temps de concertation, les parties prenantes souhaitent formaliser leur volonté commune d'unir leurs efforts, en matière de restauration collective plus spécifiquement, dans le cadre partenarial proposé par la démarche ConsoCantal .

La convention de partenariat permet de préciser les engagements réciproques de ces 3 acteurs en tenant compte de leurs périmètres privilégiés d'intervention et des spécificités du PAT du Bassin d'Aurillac en termes de calendrier, de thématiques traitées et de concertation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'intérêt, en lien avec la poursuite des objectifs du PAT du Bassin d'Aurillac, de formaliser les engagements partenariaux entre la CABA, le Département du Cantal et la

Chambre d'Agriculture du Cantal dans le cadre de la démarche ConsoCantal ;

- de valider les termes de la convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe aux présentes ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.